



Communiqué *Pour diffusion immédiate*

La SQRP ouvre ses guillemets aux membres adhérents et étudiants

Montréal, le 14 septembre 2006. — La *Société québécoise de la rédaction professionnelle* (SQRP) annonce qu'elle est prête à accueillir des **membres adhérents** et des **membres étudiants** et qu'elle reçoit dès maintenant les dossiers de candidature dans ces deux nouvelles catégories.

La SQRP crée ces nouvelles catégories de membres afin de regrouper un plus grand nombre de personnes qui exercent la profession ou qui s'y intéressent sérieusement. Les membres adhérents ou étudiants pourront mieux se familiariser avec les exigences de la profession et se préparer ainsi à réussir l'examen d'agrément, conduisant au titre de rédactrice ou rédacteur agréé (« réd. a. »). Le statut de membre adhérent ou de membre étudiant donnera également accès aux nombreux avantages associés au fait d'appartenir à un réseau de professionnels de la rédaction.

Parmi les droits et privilèges des membres adhérents et des membres étudiants, mentionnons : lettre attestant leur statut ; participation aux activités de la SQRP ; participation active à certains comités, à la discrétion du conseil ; participation aux assemblées générales, sans droit de vote ; inscription dans le répertoire des membres ; accès à l'extranet (section du site Web réservée aux membres) ; accès aux offres d'emploi diffusées par la SQRP ; réduction sur les frais d'inscription à certaines activités de formation ou de réseautage, etc.

Pour devenir **membre adhérent**, il faut : être titulaire d'un certificat en rédaction ou dans une discipline connexe, ou d'un baccalauréat délivré par une université reconnue et faire la preuve d'une expérience en rédaction de deux ans à temps plein ou l'équivalent ; soumettre un dossier contenant une lettre de candidature exprimant sa motivation, un curriculum vitae et des textes rédigés par le candidat ; remettre un chèque de 50 \$ (déductible du montant de la première cotisation annuelle) à l'ordre de la Société québécoise de la rédaction professionnelle, pour les frais d'inscription et d'étude du dossier. Le membre adhérent peut conserver ce statut pour un maximum de trois ans. Le montant de la cotisation annuelle est déterminé chaque année par l'assemblée générale ; en 2006, elle est de 95 \$.

Pour être **membre étudiant**, il faut : être inscrit à temps plein ou à temps partiel à un programme universitaire en rédaction ou dans un domaine connexe et avoir au moins 12 crédits à son actif ; soumettre un dossier contenant une lettre de candidature exprimant sa motivation, un curriculum vitae, des textes rédigés par le candidat et un bulletin de notes de l'université ; remettre un chèque de 15 \$ (déductible du montant de la première cotisation annuelle) à l'ordre de la Société québécoise de la rédaction professionnelle, pour les frais d'inscription et d'étude du dossier. Un membre étudiant peut conserver ce statut jusqu'à deux ans suivant la fin de ses études. Le montant de la cotisation annuelle est déterminé chaque année par l'assemblée générale ; en 2006, elle est de 30 \$.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au secrétariat de la SQRP, à l'adresse figurant à l'en-tête de ce communiqué.